



**Syndicat National F.O.
des Personnels de Recherche
et Etablissements d'Enseignement Supérieur**

**M^{me} Péresse doit maintenant abandonner définitivement
le projet de décret modifiant les statuts des universitaires,**

**M^{me} Péresse et M. Darcos doivent maintenant abandonner
le projet de réforme de la formation des enseignants**

Depuis des mois, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le gouvernement n'ont cessé de réaffirmer leur volonté de remettre en cause les droits et garanties encore contenus dans le statut national de 1984 de fonctionnaire d'Etat des universitaires, et par là même leur indépendance.

Depuis le 2 février, la grève touche de plus en plus d'Universités, et la mobilisation s'étend.

Le 10 février, les universitaires avec des personnels BIATOS, des étudiants, des personnels de la Recherche ont manifesté à 100 000, et ont clairement exprimé leur volonté que soient abandonnés les projets ministériels.

La volonté des personnels, unis avec leurs organisations syndicales, reste intacte.

Depuis le 10 février, le gouvernement et la majorité présidentielle ont multiplié les déclarations contradictoires, alors que de toutes parts l'exigence de l'abandon des projets s'est exprimée.

Ainsi, le 18 février, le groupe UMP à l'Assemblée Nationale a officiellement déposé un certain nombre de propositions :

- le maximum de service de 192h TD serait rétabli, aucun enseignant ne pourrait se voir imposer plus que le service de base, les autres tâches qui lui sont confiées seraient prises en compte ;
- l'évaluation serait qualitative, exclusivement effectuée par le CNU et non par l'AERES ;
- une part importante des promotions serait effectuée nationalement.

Le 19 février, au Sénat, Madame Péresse a affirmé que la médiatrice nommée pour « *lever tous les malentendus dans la communauté universitaire* », lui proposerait « *un nouveau texte dans les semaines qui viennent* ».

L'assemblée des délégués des Universités tenue le 20 février à Nanterre a réaffirmé :

« Elle constate que les revendications posées par les Coordinations précédentes n'ont pas été satisfaites et que les réformes contestées n'ont pas été retirées.

En conséquence, elle maintient le mot d'ordre de grève, reconductible, totale et illimitée lancé le 22 janvier : « L'Université et la Recherche s'arrêtent ».

(...)

Dans l'immédiat, la coordination nationale exige le retrait des trois réformes contestées (projet de réforme du statut, masterisation des concours, projet de contrat doctoral unique), la fin du démantèlement des organismes publics de recherche ainsi que la restitution des 1030 postes supprimés, et un plan pluriannuel de création d'emplois ».

Cette exigence fait suite à celle du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) du 16 février et à la prise de position de l'Intersyndicale de l'Enseignement Supérieur regroupant la majorité des syndicats nationaux.

S'il s'agit réellement de « lever tous les malentendus dans la communauté universitaire », alors M^{me} Péresse doit maintenant dire publiquement qu'il n'est plus question de remettre en cause les droits et garanties contenus dans le décret de 1984.

- **Ce projet de décret doit être définitivement retiré, comme l'ensemble des projets de Mme Péresse et M. Darcos**
- **Le projet de réforme de la formation des enseignants doit être retiré.**
- **Le projet de décret instituant le contrat doctoral doit être retiré.**
- **Tous les postes supprimés doivent être rétablis.**

Si tel n'était pas le cas, Mme Péresse et M. Darcos prendraient la responsabilité de déclencher un conflit généralisé, de la maternelle à l'Université et à la Recherche.

Montreuil, le 23 février 2009